

Le partage solidaire

Aussi étonnant que cela puisse paraître, un compte d'épargne, une assurance-vie ou un produit d'investissement comme une SICAV peuvent être solidaires ! Et soutenir des associations humanitaires, des projets à plus-value sociale, ...

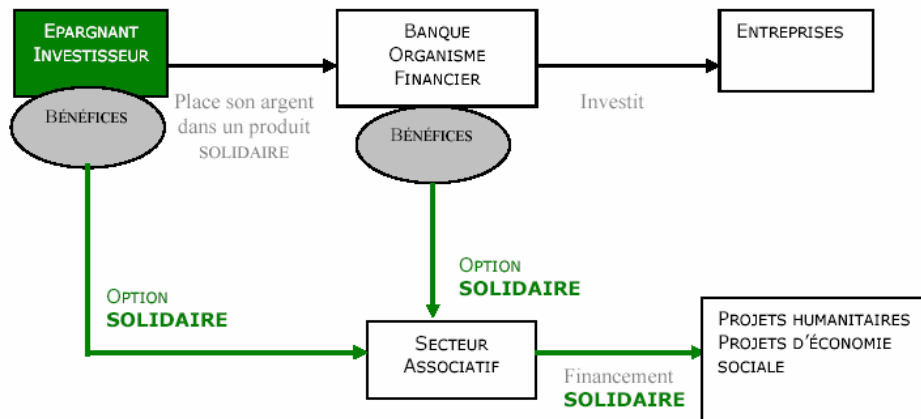
Pourtant, ces produits financiers sont gérés de manière tout à fait classique : ils investissent selon les critères financiers traditionnels et offrent les mêmes caractéristiques de rendement et de risque que n'importe quel autre produit comparable sur le marché. Mais, en plus, ils sont solidaires : une partie des bénéfices est redistribuée au secteur associatif ! Vos bénéfices ? Pas forcément ! Tout dépend du mécanisme de solidarité en vigueur sur le produit que vous avez choisi.

Trois mécanismes de partage solidaire

Soit le promoteur (banque, assurance, société de gestion), seul, cède une partie des bénéfices réalisés sur le produit au profit de l'association bénéficiaire. Dans ce cas, pour vous, rien ne change, vous conservez totalement les bénéfices ou la plus-value de votre investissement. Par exemple, le promoteur partage avec l'association bénéficiaire les droits d'entrée que vous lui payez en achetant une SICAV ou encore abandonne chaque année à cette association un montant soit forfaitaire, soit proportionnel aux montants placés sur un compte d'épargne solidaire.

Si, dans le premier cas, la solidarité est uniquement à charge du promoteur, d'autres produits prévoient la seule solidarité de l'épargnant : lui seul cède une partie de ses gains (intérêts ou dividendes) au profit de l'association bénéficiaire. Ainsi, vous souscrivez une assurance-vie et vous décidez que 25% de la plus-value dont vous allez bénéficier seront reversés à l'association que vous choisissez.

Enfin, dans une troisième catégorie de produits de partage solidaire, les deux, promoteur du produit et investisseur, font un effort de solidarité en partageant une partie de leurs gains avec le secteur associatif.



Donc, c'est du don ?

Pas tout à fait ! Les deux démarches sont complémentaires mais obéissent à des logiques différentes. Le don, tel qu'il se pratique classiquement par le biais de récolte de fonds, est très souvent ponctuel et il ne garantit pas aux associations bénéficiaires un revenu récurrent, élément primordial pour un développement durable. Le partage solidaire s'inscrit davantage dans la durée et offre une source de fonds régulière à long terme aux associations bénéficiaires.

En outre, l'investissement solidaire n'implique pas forcément un coût pour l'investisseur puisque, en fonction des mécanismes de solidarité, il se peut que l'investisseur n'ait pas à renoncer à une partie de ses bénéfices. La "solidarité" d'un placement peut donc ne pas engendrer, à titre personnel, de coût supplémentaire, et permettre, néanmoins, à titre collectif un soutien financier non négligeable. Il ne s'agit pas de dons d'argent mais bien de permettre que le revenu des uns puissent profiter à d'autres.

Enfin, l'investissement solidaire est une démarche plus impliquée par rapport au monde financier que le don. L'épargnant solidaire décide de placer et de gérer son argent en étant attentif à l'affectation qui peut être faite d'une partie du revenu. Il agit, donc, en tant qu'investisseur responsable.

Qui en bénéficie ?

De nombreux projets, associations, structures alternatives rencontrent d'énormes difficultés à trouver des financements alors qu'ils répondent à des besoins essentiels. Il n'y a donc que l'embarras du choix !

C'est pour promouvoir le partage solidaire et offrir à l'épargnant un large choix tant de produits que d'organisations bénéficiaires, que s'est créé, voici près de vingt ans, le Réseau Financement Alternatif. Il rassemble aujourd'hui 70 associations de Wallonie et de Bruxelles, qui sont actives dans des domaines aussi divers que :

- L'économie sociale

Le monde économique actuel nous a amené vers une plus grande richesse... dans l'absolu : mais pour qui, et riche de quoi ? La distribution équitable de cette richesse n'est que rarement abordée en économie dite classique et la teneur de cette richesse encore moins puisque là l'évidence s'impose, il s'agit de richesse financière. L'économie sociale cherche aussi à créer de la richesse mais autant humaine et sociale que financière. On l'appelle aussi souvent «économie solidaire» car la solidarité est un moteur de ses actions. La rentabilité n'est pas absente de ses objectifs, bien au contraire, mais elle se mesure aussi en emplois créés, en création de lien social, en protection de l'environnement, en valorisation de la personne et de son travail.

- L'éducation et la formation

L'éducation et la formation ? Mais c'est l'affaire de l'école ! Oui sans aucun doute, mais c'est aussi l'affaire de chacun. Dans notre vie, nous cherchons tous à nous développer, à nous former pour nous-mêmes et pour mieux répondre aux évolutions de notre société. C'est une question d'intégration, de se sentir bien, capable d'être un acteur de ce qu'on appelle maintenant la « société civile ». Seuls, nous sommes parfois désarmés et c'est la raison qui pousse les associations membres du Réseau, reprises dans ce secteur, à entreprendre des actions qui donnent à tout un chacun des possibilités d'apprendre ou d'apprendre aux autres.

- L'environnement

Le terme « environnement » a maintenant droit de cité partout et même dans la publicité, tous les problèmes d'environnement n'ont pas disparu pour autant, bien au contraire. Nous devons à l'heure actuelle faire face à des défis majeurs tels que les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles qui s'épuisent, les conflits probables pour l'accès à l'eau potable, ... et la liste peut s'allonger presque indéfiniment. C'est pour trouver des solutions, pour faire évoluer les mentalités et les comportements, que des associations se battent et agissent à tous les niveaux.

- La lutte contre l'exclusion

« Les exclusions » devrait-on plutôt dire car il en existe beaucoup et toutes doivent être combattues avec énergie. Qu'il s'agisse d'exclusion économique, physique, raciale ou encore sociale, toute une série de personnes sont marginalisées, « mises au rancart » d'une société qui exige toujours plus de ses citoyens. Toutes ces personnes ont quelque chose en commun : elles sont démunies, souvent isolées et ont besoin d'une main secourable qui leur apporte réconfort et début d'espoir. C'est ce que réalisent les associations membres du Réseau qui développent

des projets pour redonner à ces personnes, dignité, valorisation, travail ou endroit pour vivre.

- La paix et les droits de l'Homme

Si c'était vraiment nécessaire, les événements qui secouent le monde actuellement nous rappellent que beaucoup d'efforts sont encore à faire pour que la paix et les droits de l'Homme deviennent une réalité pour tous. Le chantier est toujours en construction et des soins attentionnés sont prodigués pour que la paix progresse et que les droits de l'Homme soient concrétisés. L'actualité nous rappelle aussi que ça ne se passe pas que chez les autres et que chez nous aussi les projets sont à développer, les associations membres du Réseau s'y emploient.

- Les relations Nord/Sud

De nombreux projets existent en Belgique pour favoriser une société plus juste et plus humaine. Mais cette société-là n'est pas réservée au Nord et beaucoup d'associations membres du Réseau sont là pour faire en sorte qu'au Sud aussi, les gens vivent mieux. Pas la peine de se voiler la face, le travail à réaliser ressemble plus à l'Himalaya qu'à une colline du Hainaut ! Nous devons changer notre regard, adopter de nouveaux modes d'action, apprendre à dialoguer, à se connaître, à donner... et à recevoir. Vaste programme qui ne se réalise pas en deux coups de cuillère à pot mais auquel chaque projet ajoute sa petite pierre. Toute organisation qui fonctionne sur des bases démocratiques, dans un esprit de coopération et dans le respect de la loi pour réaliser des projets qui offrent une plus value sociétale certaine peut adhérer au Réseau.

Contrôle et garantie

Chacun assume une part de responsabilité dans le partage solidaire : le promoteur (banque, assurance, société de gestion), l'organisation bénéficiaire et l'épargnant. D'abord, le caractère solidaire d'un produit est de la responsabilité de son promoteur qui se doit de respecter le cahier de charges solidaires qu'il s'est fixé.

Mais, bien sûr, l'association bénéficiaire est, de son côté, responsable de la qualité de la démarche solidaire proposée et de son efficience. La meilleure garantie qu'elle puisse offrir à l'épargnant est de l'informer de manière transparente, régulière et complète sur les résultats concrets que les commissions solidaires lui ont permis de réaliser. C'est un des objectifs poursuivis par FINANcité, le magazine édité par le Réseau, son site internet ou la Dépêche électronique.

Enfin, il appartient à l'épargnant de s'assurer que la démarche solidaire du produit correspond à ses attentes. Certains promoteurs pourraient être tentés de pratiquer une « solidarité de façade » - solidarité réduite à sa plus simple expression, en vue de redorer leur image de marque. A l'investisseur des se montrer vigilant et critique sur la qualité de la solidarité qui lui est proposée.

Les tendances

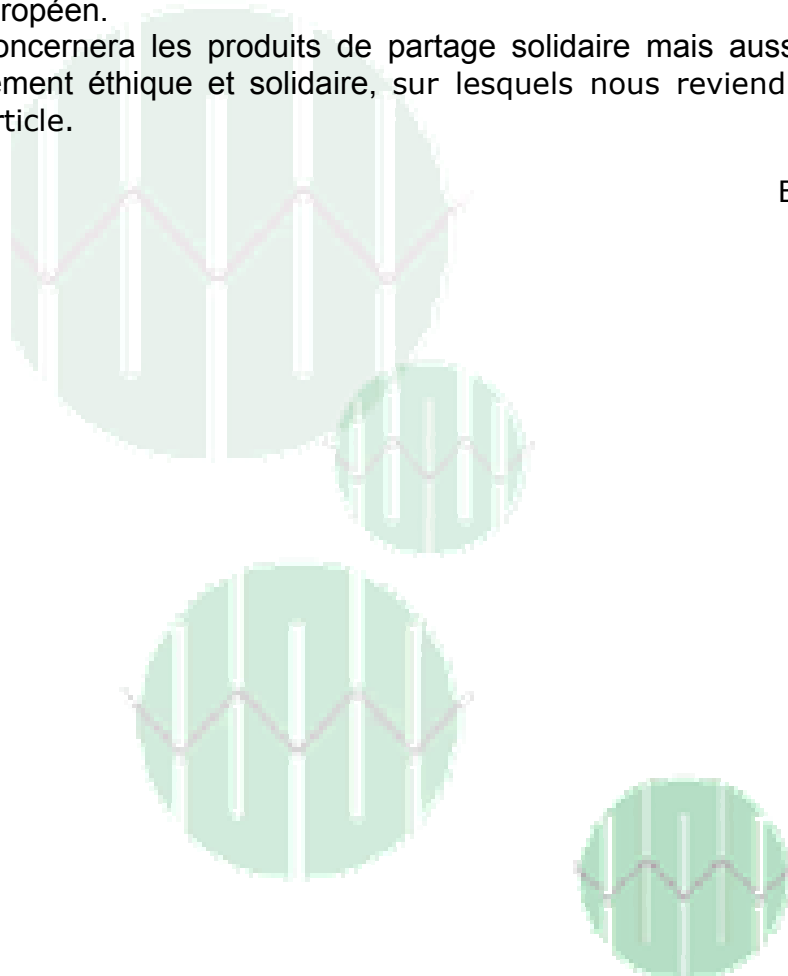
Si historiquement l'investissement socialement responsable s'articulait essentiellement autour de l'éthique, la pratique actuelle tend à y inclure des principes de solidarité. On assiste dès lors à une émergence, encore relative, de produits de placement éthiques, couplés à un principe de solidarité (produit éthiques et solidaires). En 2003, le marché belge comptait 39 produits financiers comprenant un mécanisme de solidarité, avec une augmentation annuelle de 3 unités depuis 3 ans. Parmi ces 39 produits, on dénombre 14 PSP (partage solidaire du promoteur), 13 PSPE (partage solidaire du promoteur et de l'épargnant) et 12 IES (investissement éthique et solidaire). L'encours de ces produits s'élevait à 1.309 millions d'euros en 2003.

Le garde-fou

Il n'existe pas encore, en Belgique, de label solidaire, qui distingue les produits d'épargne solidaires des produits d'épargne classiques. Cela devrait toutefois être le cas rapidement puisque le Réseau Financement Alternatif réalisera en 2006, avec l'association française FINANSOL et la Fédération européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA), un programme financé par la Commission européenne dont l'ambition est précisément de créer un label solidaire européen.

Ce label concernera les produits de partage solidaire mais aussi les produits d'investissement éthique et solidaire, sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article.

Bernard Bayot
Mars 2005



Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale.

Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

A cet effet, les axes de travail du Réseau Financement Alternatif sont :

Informier et sensibiliser le public afin de favoriser l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent et être instigateur de débats, initiateur de réflexions et développeur de pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire ;

Promouvoir le développement de nouveaux outils et mécanismes financiers à caractère éthique et solidaire, inciter les différents acteurs économiques à investir de manière responsable et financer, grâce aux produits solidaires sur lesquels le Réseau Financement Alternatif est partenaire, des projets développés par des organisations poursuivant le même objet.

Depuis 1987, plus de 70 associations se sont rassemblées au sein du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF :

L'Aube, La Bouée, le Centre de Développement Rural, Credal, De Bouche à Oreille, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot, SAWB - Solidarités des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, Les Ateliers de l'Insu, C-Paje, CGé - ChanGement pour l'Egalité, Ecole des Parents de Liège, la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, la Fondation pour les Générations Futures, la Fondation Saint Paul, Imagine, Infor-Homes Bruxelles, la Ligue des Familles, l'Université de la Paix, Les Amis de la Terre, l'Association pour la Promotion des Energies renouvelables - APERE, Die Raupe, Inter-Environnement Bruxelles, Nature & Progrès, RESSources, ADEPPI - Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées, L'Arche d'Alliance Namur, L'Arche en Belgique, L'Association des Ecoles de Devoirs en Province de Liège, ATD - Quart-Monde, La Bastide, La Bobine, Caritas, Centre de Prévention des Violences Familiales & Conjugales, CIAJ -Centre d'information et d'aide aux jeunes, Equipes d'Entraide, Espace Social Télé-Service, Foyer de Burnot, GABS -Groupe d'animation de la Basse-Sambre, Habitat-Service, Hydrojeunes, Infor-Veuve, Mains tendues de Michel Corin, La Marguerite, Le Mouvement du Nid, Point d'Appui, Sainte Walburge, Solidarités Nouvelles, Surdimobil, AMPGN -Association Médicale pour la Prévention de la Guerre Nucléaire, GRIP -Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix, La Ligue des droits de l'Homme, MIR - Mouvement International de Réconciliation, MRAX -Mouvement contre le Racisme et la Xénophobie, SCI -Service Civil International, AFOCO - Apiculture, Formation, Coopération, Autre Terre, Echos Communication, Entraide et Fraternité, FIAN -Foodfirst Information & Action Network, Fondation André Ryckmans, Frères des Hommes, les Magasins du monde-Oxfam, Max Havelaar, Médecins du Monde, Peuples Solidaires, SLCD -Service Laïque de Coopération au Développement.

Visitez www.rfa.be